



FLASH **Snia-ipr**

Bulletin des Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

REFORMISTE ET COMBATIF

SOMMAIRE

- + Éditorial
- + Lettre à Bernard Lejeune
- + CAPN du 21 avril : mouvement, 1^{ère} phase
- + Conseil syndical du 18 mars
- + Résultats du concours 2016
- + Congrès UNSA Éducation Grenoble
- + Bulletin d'adhésion 2016-2017

Directeur de la publication :
Roger Keime

Rédacteurs en chef :
Danielle Kunemann
Bernard Lehalle
Alain Marie

Impression : **Centr'Imprim**
Rue Denis Papin – ZI La Molière
36101 Issoudun Cedex

CCPAP : 0121S05659

5 numéros par an

Site web: <http://snia-ipr.fr/>



OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION

Exercez sereinement votre métier

**L'AUTONOME DE SOLIDARITÉ LAÏQUE CONNAÎT
LES RISQUES DE VOTRE MÉTIER ET C'EST POUR CELA QU'ELLE A CRÉÉ
EN PARTENARIAT AVEC LA MAIF L'OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION.
QUEL QUE SOIT LE RISQUE AUQUEL VOUS ÊTES EXPOSÉ(E), L'OFFRE MÉTIERS
DE L'ÉDUCATION VOUS COUVRE DANS 100% DES CAS.**

- Défense de vos droits et responsabilités
- Protection des dommages corporels
- Soutien immédiat

BÉNÉFICIEZ DU SOUTIEN DE NOTRE RÉSEAU DE COLLÈGUES-MILITANTS

Exercer son métier en tant que personnel de l'éducation n'est pas tous les jours facile. En cas d'agression morale ou physique nos 50 000 collègues-militants sont à vos côtés pour vous soutenir. Ils sauront vous écouter, prendre la mesure de vos difficultés et mettront tout en œuvre pour vous aider à retrouver un avenir professionnel serein.

MAIF - 4179 0119 - 2 Photos - 100% - 1000000000



www.autonome-solidarite.fr



www.maif.fr/offreeducation



**EDITORIAL**

Le travail dans les académies croît de façon exponentielle, ajoutant aux multiples animations de réunions d'information et de formation sur le thème de la 'réforme du collège', les inspections des personnels stagiaires, les CAPA, les groupes techniques rectoraux, les examens professionnels – CAFIPEMF, CAFFA - quelques inspections de professeurs titulaires (tout particulièrement, voire uniquement, aux échelons ouvrant l'accessibilité à la Hors Classe), la participation aux jurys de concours nationaux... ces points de suspension sont l'expression formelle de l'empilement des tâches, de l'éparpillement des missions, alors même que la circulaire de décembre 2015 pourrait permettre une hiérarchisation indemne des modes ministériel(le)s.

Nous sommes, l'arme aux pieds, dans l'attente quant à notre exigence de revalorisation de l'indemnité de charges administratives – cf. lettre au directeur de cabinet - et quant au calendrier de l'adoption de l'échelon spécial qui nous conduit plutôt à une CAPN saisie en septembre ou octobre prochain. Le BN du 8 juin, après le conseil syndical du 18 mars, dont vous avez le compte-rendu, sera conduit à évaluer l'évolution de ces dossiers de carrière et pourra appeler à une action à la rentrée s'il s'avérait une lenteur coupable dont nous serions les victimes.

Ivry le 7 avril 2016

LE SECRETAIRE GENERAL ÉCRIT AU DIRECTEUR DE CABINET

Monsieur le directeur de cabinet,

Réunis en conseil syndical le 18 mars dernier à Paris, les délégués académiques du SNIA-IPR ont unanimement alerté le bureau national des conditions particulièrement difficiles de l'exercice des missions des IA-IPR. Ils décrivent une charge de travail très alourdie par la réforme du collège, des sollicitations toujours plus nombreuses.

Il est de notre responsabilité en tant qu'organisation professionnelle des IA-IPR de vous informer de notre très vive inquiétude au regard de situations de collègues qui sont au bord de l'épuisement professionnel dans de nombreuses académies.

Dans ce contexte difficile, les délégués académiques nous ont fait part de l'exaspération des IA-IPR pour le manque de reconnaissance de l'institution et notamment le non-respect de l'engagement verbal que vous avez pris lors de l'audience du 13 octobre de revaloriser l'indemnité de charges administratives (ICA), seul moyen de reconnaître l'exceptionnel engagement de tous les IA-IPR.

Le souhait exprimé par Madame la Ministre de faire un geste significatif en direction de l'ensemble des IA-IPR – courrier du 10 décembre 2015 – ne peut se manifester par la seule création d'un échelon spécial qui ne concerne qu'une trentaine d'inspecteurs par an ; seul l'effort indemnitaire tangible pour l'ICA répond à ce souhait.

Aussi, nous sollicitons dans les meilleurs délais une nouvelle audience pour arrêter les modalités relatives à l'augmentation de l'actuelle ICA (avec effet au 1^{er} janvier 2016) et pour formuler des propositions permettant d'améliorer les conditions de travail des IA-IPR.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Montpellier, le vendredi 25 mars 2016
Roger KEIME, Secrétaire Général - SNIA-IPR UNSA

En l'absence de réponse, le cabinet a été relancé à deux reprises, les 6 et 20 avril.

**CAPN DU 21 AVRIL : PREMIERE PHASE DU MOUVEMENT****DÉCLARATION LIMINAIRE - CAPN DU 21 AVRIL 2016**

Monsieur le président, Monsieur le recteur, Mesdames, Messieurs,

Recevez l'expression de notre gratitude pour l'envoi anticipé du projet de mouvement, qui a permis de conduire un travail d'analyse préalable, dans le respect de la confidentialité à laquelle nous sommes attachés.

Cette commission régit des choix professionnels importants pour les collègues, étroitement liés à des contraintes personnelles et familiales. A la consultation des documents, nous nous réjouissons que certaines demandes d'inspecteurs dans des situations difficiles pourront être satisfaites. Toutefois, nous aurons l'occasion à plusieurs reprises de mettre en exergue celles d'autres collègues, pour lesquels nous ferons des propositions. Nous apprécions les nominations rendues possibles dès cette CAPN en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie. Le SNIA-IPR rappelle que certaines pratiques de gouvernance académique continuent de limiter la fluidité du mouvement. Cette CAPN est l'occasion pour nous de vous interroger sur la proposition de constitution de groupe de travail formulée en juillet 2015.

Le nombre de postes restés vacants à l'issue du mouvement est stable par rapport à l'an dernier, à un étiage élevé de l'ordre de 120 postes.

Une mobilité inconfortable pour les titulaires, des conditions difficiles pour les entrants dans le métier sont des éléments du diagnostic, rappelés dans les différents courriers adressés à la Madame la ministre et à son cabinet, en septembre, octobre, et décembre 2015, de la dégradation des conditions de travail du corps des IA IPR. Il est de notre responsabilité en tant qu'organisation professionnelle des IA IPR de vous informer de notre vive inquiétude au regard des situations de collègues, au bord de l'épuisement professionnel dans de nombreuses académies.

Des réponses à la hauteur des enjeux sont nécessaires, telles la création d'une prime de première installation pour les collègues qui changent d'académie à leur entrée dans le corps et la fin de pratiques d'académies discriminant le versement de l'ICA aux stagiaires et/ou détachés.

Nous sommes dans l'attente d'une date de CTM pour la mise en place de l'échelon spécial au premier janvier 2016, et n'avons aucune réponse quant à la revalorisation de l'indemnité de charge administrative, « sujet en instance », selon le Directeur de cabinet.

Nous apprécions que les inspecteurs généraux responsables des commissions de recrutement du concours 2016, par leur acceptation, ont permis à la DGRH l'admission de quatre-vingts candidats, grâce à des transferts entre disciplines dont bénéficient deux d'entre elles, Allemand et Philosophie - apport de deux possibilités non utilisées par ailleurs. De même, nous exprimons notre satisfaction de l'entrée dans le corps par intégration de vingt-et-un détachés depuis trois ans – en progrès au regard des treize de la CAPN de 2015. Nous veillerons à une croissance sensible des postes offerts aux concours 2017, afin d'être en conformité avec la hausse des emplois. En effet, celle-ci résulte des choix budgétaires du ministère et des créations par transformation des recteurs, validées par la DGESCO.

Nous souhaitons que les multiples échanges avec la DGRH et le Cabinet aboutissent en cette année civile 2016 ; que la CAPN du sept juillet puisse étudier les accès à l'échelon spécial de 2016 et 2017.

Nous vous remercions de votre attention, et des modifications apportées au projet de mouvement formulées cette matinée, en réponse à nos requêtes.

Pour les commissaires paritaires du SNIA-IPR UNSA

Roger KEIME

RESULTAT DU MOUVEMENT DES IA-IPR

Discipline	Civ.	Nom	Prénom	Affectation actuelle	Nouvelle affectation
ANGLAIS	M.	ABOLIVIER	Jean-Michel	NICE	RENNES
	Mme	GARRIGUE	Françoise	LYON	NICE
	M.	KOUADIO	Kouassi Fily	NOUVELLE-CALEDONIE	LILLE
	M.	LAVAIL	Pierre	NANTES	MONTPELLIER
	Mme	RISMANN	Marie Anne	Disponibilité	En attente
BIOTECHNOLOGIES GENIE BIOLOGIQUE	M.	CNOKAERT	Joël	AIX-MARSEILLE	MONTPELLIER
ECONOMIE GESTION	M.	ARNOULD	Guillaume	STRASBOURG	ROUEN
	M.	CHEVALIER	Daniel	ROUEN	POLYNESIE FRANCAISE
	M.	GOUILL	Didier	RENNES	NANTES
	Mme	IBANEZ	Catherine	ROUEN	MAYOTTE
	Mme	PASCO	Corinne	CRETEIL	PARIS
	Mme	PICHEAU	Laurence	VERSAILLES	PARIS
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	Mme	AMADEUF	Annik	NANCY-METZ	LA REUNION
ETABLISSEMENT ET VIE SCOLAIRE	Mme	AUBRY	Marie-Hélène	AMIENS	VERSAILLES
	M.	ECHARD	Rodolphe	VERSAILLES	BESANCON
	Mme	FLORYSIK	Nathalie	ROUEN	VERSAILLES
	Mme	MATHIEU	Annie	NANTES	POITIERS
	M.	SEDILOT	Alain	BESANCON	TOULOUSE
HISTOIRE- GEOGRAPHIE	M.	CASSOU	Thierry	CRETEIL	TOULOUSE
	Mme	DENIAUD	Corinne	GUYANE	NANTES
	M.	FRANCOIS	Pascal	CRETEIL	PARIS
	M.	ROOU	David	NANTES	LIMOGES
LETTRES	Mme	CHARRAVIN	Florence	GRENOBLE	AIX-MARSEILLE
	Mme	NAUCHE	Isabelle	CRETEIL	NANTES
MATHEMATIQUES	M.	ASSET	Laurent	GRENOBLE	LYON
	Mme	GUFFLET	Catherine	VERSAILLES	LILLE
	M.	LASSALLE	Olivier	PARIS	MONTPELLIER
	M.	SEITZ	Jean-Jacques	LYON	CLERMONT- FERRAND
	Mme	WEILL	Christine	REIMS	VERSAILLES
PORTUGAIS	Mme	TAVARES	Olinda	VERSAILLES	PARIS
SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES	Mme	BRUET	Catherine	CAEN	LYON
SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	M.	MOMBELLI	Bruno	CRETEIL	BORDEAUX
SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES	M.	BERERA	Frédérico	NOUVELLE- CALEDONIE	LYON



Discipline	Civ.	Nom	Prénom	Affectation actuelle	Nouvelle affectation
SCIENTES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES (Suite)	M.	LAMACQ	Alain	PARIS	REIMS
	M.	LAN SUN LUK	Jean-François	ROUEN	LA REUNION
	M.	MARQUIS	Alain	LA REUNION	POLYNESIE FRANCAISE
	M.	PARRIAT	Yves	NANCY-METZ	STRASBOURG
	M.	TOMASINI	Romuald	CRETEIL	NANCY-METZ

INTEGRATION DES COLLEGUES DETACHES EN 2013

Discipline	Corps d'origine	Civilité	NOM	Prénom	académie d'origine	Proposition
ALLEMAND	professeur agrégé	Monsieur	THIEULIN	David	ROUEN	REINTEGRATION CORPS DES PRAG
ALLEMAND	professeur agrégé	Monsieur	WALTER	Christian	LILLE	INTEGRATION AU 01/09/2016
ANGLAIS	professeure agrégée	Madame	PIERRET	Nathalie	REIMS	
ANGLAIS	professeure agrégée	Madame	VALENTIN-FOUCARD	Michèle	REIMS	
ARTS PLASTIQUES	professeure agrégée	Madame	PERRIN	Valérie	CLERMONT-FERRAND	
ECONOMIE ET GESTION	professeure agrégée	Madame	COLOMBARI	Isabelle	NICE	
ESPAGNOL	professeure agrégée	Madame	JEGO	Anne-Françoise	NANTES	
EVS	professeure agrégée	Madame	BERRIVIN	Solène	REIMS	
EVS	professeure agrégée	Madame	BLANCHARD	Chantal	ROUEN	
EVS	inspecteur de l'éducation nationale	Monsieur	DELAPORTE	Daniel	CAEN	
EVS	personnel de direction	Monsieur	KRIEF	Philippe	CRETEIL	
EVS	personnel de direction	Monsieur	OUVRARD	Alain	VERSAILLES	
EVS	inspecteur de l'éducation nationale	Monsieur	TRINTIGNAC	Alain	CRETEIL	
HISTOIRE-GEOGRAPHIE	professeur agrégé	Monsieur	CASSOU	Thierry	CRETEIL	
LETTRES	professeure agrégée	Madame	KIEFFER	Marie-Laurence	NANCY-METZ	
LETTRES	personnel de direction	Monsieur	PAYELLE-GAMBIER	Olivier	VERSAILLES	
MATHEMATIQUES	professeur agrégé	Monsieur	BRUCKER	Christian	STRASBOURG	



Discipline	Corps d'origine	Civilité	NOM	Prénom	académie d'origine	Proposition
MATHEMATIQUES	professeur agrégé	Monsieur	DURAND	Michel	POITIERS	INTEGRATION AU 01/09/2016
PHYSIQUE-CHIMIE	professeur agrégé	Monsieur	VITALE	Philippe	CRETEIL	
PORTUGAIS	professeur agrégé	Monsieur	ROSA	José	GUYANE	
SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES	professeur agrégé	Monsieur	DELER	Jean-Yves	DIJON	
SCIENCES MEDICO-SOCIALES	professeure agrégée	Madame	BOYS	Sophie	LILLE	
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	professeure agrégée	Madame	HOPPENOT	Sophie	VERSAILLES	

NOS COLLÈGUES DISTINGUÉES

Trois collègues IA IPR ont été élevées au grade de chevalier de la Légion d'Honneur :

- **Maryse Adam-Maillet**, membre du BN de 2011 à 2015, responsable d'un centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage
- **Michèle Bartolini**, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale, déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle
- **Maryannick Malicot**, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale honoraire

Le SNIA-IPR adresse toutes ses félicitations à nos collègues pour cette haute distinction.

ENQUÊTE

Vous serez destinataires d'une enquête par le biais du site, à renseigner au mois de mai sur le « moral des IA-IPR ». Votre participation est fortement requise car l'exploitation du résultat lors du BN du 8 juin permettra d'avoir une connaissance fine et précise qui alimentera nos futures revendications.



CONSEIL SYNDICAL DU 18 MARS 2016

Roger Keime présente les excuses de Laurent Escure, secrétaire général de la fédération UNSA Éducation, de Frédéric Marchand, secrétaire national de l'UNSA Éducation, ainsi que celles des collègues retenus en académie. Il rend hommage à Michel Chouzier, IA-IPR SVT, anciennement délégué académique à l'éducation artistique et culturelle dans l'académie de Rennes, décédé brutalement.

Rapport d'activité du Bureau national :

Échelon B bis :

Le Secrétaire général évoque les différentes actions présentées dans le Flash n°81, intitulé « Les IA-IPR en colère », suite aux déclarations de la ministre le 30 septembre 2015. L'audience du 13 octobre avec le directeur de cabinet Bernard Lejeune a permis d'aboutir au déblocage des grilles de 1948, et à rendre possible l'accès à l'échelle B bis pour les IA-IPR. Les demandes d'audience des délégués académiques du SNIA-IPR auprès des recteurs ont été nombreuses et efficaces. Par courrier ministériel du 10 décembre 2015 est créé un échelon spécial dans la grille indiciaire des IA-IPR, permettant enfin une véritable revalorisation pour les IA-IPR disciplinaires.

Les nouvelles certifications :

CAFFA (Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique) et CAFIPEMF (Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur) comportent une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission. Une rencontre fructueuse avec la DGESCO a permis l'obtention d'une rétribution pour les IA-IPR membres de jury.

Postes d'IA-IPR mis au concours :

Une vingtaine de postes d'IA-IPR supplémentaires va être créée pour 2017 dans le budget de l'état. Il faut y ajouter une quinzaine de postes « rectoraux », créés au plan académique dès cette rentrée 2016, sur lesquels la lisibilité n'est pas optimale. Par ailleurs, 80 postes d'IA-IPR sont offerts au concours 2016. Ils ont tous été pourvus.

Indemnité de charges administratives :

Un dossier qui traîne. La mise en place du RIFSEEP est évoquée. Le RIFSEEP est le Régime Indemnitare qui prend en compte les Fonctions, Sujétions, de l'Expertise, et de l'Engagement Professionnel. Il a été créé par un décret du 20 mai 2014, précisé par une circulaire du 5 décembre 2014, et s'appliquera à terme à toute la fonction publique d'État. Toutes les primes existantes aujourd'hui seront fondues dans le RIFSEEP.

Le RIFSEEP est composé de l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétion et d'expertise), indemnité mensuelle, qui prend en comptes les fonctions exercées : encadrement, pilotage, conception, coordination, technicité, expertise, sujétions particulières, et d'un complément indemnitare « EP » lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir, versé en une à deux fois par an. Les inspecteurs (IEN et IA-IPR) en sont exemptés pour 2016.

Inspection, notation des enseignants, avancement de carrière :

Les discussions du Ministère avec les syndicats d'enseignants dans le cadre de la refondation portent sur des orientations visant à déconnecter notation et avancement.



L'instauration d'un rythme unique ne permettrait plus de prendre en compte le mérite. La question est posée de la légitimité de l'observation et l'analyse des pratiques pédagogiques dans la classe, cœur de notre expertise, dans ce nouveau modèle d'évaluation si ces mesures étaient arrêtées. Le SNIA-IPR va demander à être entendu sur ce dossier très important qui a déjà fait l'objet de discussions lors de l'élaboration de la lettre de mission des IA-IPR parue au BO N° 47 de décembre 2015.

Rapport financier :

Les comptes de l'exercice 2014-2015, établis par Alain Marie, et vérifiés par Dominique Tolle, commissaire aux comptes, sont présentés et approuvés à l'unanimité. Un compte prévisionnel 2015-2016 est également présenté.

Syndicalisation, vie des académies, interventions des DA :

Le point sur les adhésions montre que celles-ci sont en nette progression. La syndicalisation des stagiaires est très forte. Le remarquable travail de Danielle Kunemann auprès des collègues retraités est souligné.

Actions en perspective :

Création d'un livret numérique d'accueil à l'intention des stagiaires, d'un supplément « spécial syndicalisation » dans le Flash n° 85 ; soutien en académie par des membres du BN dans le cadre de réunions d'information syndicale organisées par les Délégués académiques et Correspondants académiques ; actions ciblées du BN dans les académies n'ayant pas de correspondant.

Augmentation des cotisations syndicales :

Proposition est faite aux membres du Conseil syndical d'augmenter de façon raisonnable le tarif des cotisations syndicales à la rentrée 2016 : 50 euros pour les stagiaires, les premières adhésions en classe normale et les retraités, 80 euros pour les titulaires en classe normale, 100 euros pour les titulaires hors classe et échelon spécial. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Attestation fiscale :

La syndicalisation pour l'année 2015-2016 est close. Les nouveaux codes d'accès au site réservé aux adhérents seront envoyés aux adhérents le **25 mars 2016**. Ils leur permettront de **télécharger l'attestation fiscale pour l'année 2015** ainsi que la carte d'adhérent.

Travail en commissions

Commission pédagogique

Réforme du collège :

La réforme du collège a été mise en œuvre avant même qu'un réel bilan de la réforme des lycées n'ait été effectué. Les IA-IPR se sont fortement mobilisés, et ont été exposés à des situations de tensions très difficiles à gérer. La difficulté de concilier implication disciplinaire pédagogique et didactique et accompagnement interdisciplinaire des nouveaux dispositifs induits par la réforme (Accompagnement personnalisé, Enseignement Pratique Interdisciplinaire, médiation dans le dialogue de gestion DASEN, personnel de direction et équipe pédagogique...) est soulignée.

Fort de son soutien à la réforme, le SNIA-IPR UNSA en constate la variabilité académique des déclinaisons. Depuis le début, les IA-IPR sont engagés dans tous les domaines : depuis l'ingénierie de conception jusqu'à l'animation effective des formations.



Des éléments pédagogiques-clés sont saillants : compétences - différenciation - interdisciplinarité - équipe – évaluation, leur exploitation efficace par l'inspection pédagogique suggère les entrées stratégiques suivantes :

- Partir du disciplinaire et aller vers l'interdisciplinaire, le transversal (développer ces approches en formation),
- Investir tous les dispositifs interdisciplinaires propices : parcours, éducation prioritaire, AP/EPI, etc. pour déployer les modalités pédagogiques appropriées,
- Faire usage de l'acte d'inspection sous ses diverses modalités comme un des leviers privilégiés de la réforme (disciplinaire, transversal, systémique) afin d'en garantir la conformité à l'esprit.

Inspection :

Dans l'actualité de la circulaire rénovée des missions (17/12/2015), partant du constat de diversité des pratiques disciplinaires ou locales, de l'évolution du métier envisagée, des croisements multiples et multiniveaux : individuel-collectifs-établissement, une certaine confusion et un manque de compréhension sont fréquemment rencontrés. Dans le cadre institutionnel de l'autonomie des établissements, **le caractère fondamental** de l'observation des réalités des enseignements **dans la classe** par les inspecteurs est réaffirmée par le SNIA-IPR, ce qui implique :

- d'accroître encore l'expertise par une objectivation accrue du geste (définition de critères observables),
- de préciser les diverses modalités d'inspection pour articuler et intégrer davantage les niveaux disciplinaire, transversal et systémique,
- de définir les modalités de l'évaluation partagée avec les personnels de direction (regards stéréoscopiques, croisés),
- de statuer sur la (dé)connexion entre évaluation et notation (travail intersyndical),
- de proposer une chaîne protocolaire de l'amont à l'aval (préparation, observation, entretien, évaluation, formation-remédiation, vérification / mesure des effets).

L'unification accrue des protocoles et des pratiques, l'utilisation plus systématique des traces, et la vigilance sur les ajustements mécaniques des retards sont bien des considérations prioritaires **en particulier dans la mesure où la légitimité de l'acte d'inspection pourrait être remise en question par différents acteurs du système éducatif.**

Enquête « moral des IA-IPR »

Une enquête sur le moral des IA-IPR abordant les conditions de travail, son organisation, la reconnaissance professionnelle et la santé va être prochainement mise en ligne sur le site du SNIA-IPR. Mohammed Darmame est chargé de son opérationnalisation avec notre Webmaster Jean-Philippe Pujol. Pour des raisons techniques et de fiabilité, elle sera adressée aux seuls adhérents dans le courant du mois de mai.

Commission carrière

Échelon B bis :

Le courrier ministériel annonçant la création d'un échelon spécial a été signé le 10 décembre dernier. L'accès à cet échelon est contrôlé et non contingenté. On n'y accède pas uniquement par ancienneté, la valeur professionnelle étant également prise en compte. Un décret présenté oralement au Conseil d'État sera promulgué prochainement après consultation du comité technique ministériel (CTM).

Est déterminée une assiette, les IA-IPR ayant au moins 7 ans d'ancienneté à la hors classe (131 actuellement). Le nombre de promus sera supérieur à 100 sur 3 ans et 37 la première année, 35 à 38 la seconde. Sera pris en compte le nombre d'années dans le corps (pour la première promotion, les collègues concernés seraient ceux entrés dans le métier de 1990 à 1995). Un avis du recteur sera formulé et pris en compte lors de la (ou des) CAPN pour les promotions 2016 et 2017.

Indemnitaires :

Dans le contexte très difficile de l'exercice des missions, les délégués académiques nous ont fait part de l'exaspération des IA-IPR pour le manque de reconnaissance de l'institution et pour le non-respect de l'engagement pris par le directeur de cabinet lors de l'audience du 13 octobre de revaloriser l'ICA. L'accès à l'échelon spécial Bbis est considéré comme une avancée mais qui ne concerne qu'un nombre limité de collègues.

La commission propose de rédiger un courrier à l'attention du Directeur de cabinet pour lui demander une nouvelle audience permettant d'arrêter les modalités relatives à l'augmentation de l'actuelle ICA (avec effet au 1^{er} janvier 2016) et de poser les bases du futur cadre intermédiaire (RIFSEEP). L'analyse des barèmes des régimes indemnitaires s'appliquant aux DASEN et aux autres cadres de l'éducation nationale, a conduit la commission à fixer pour base minimale un montant de 1500 euros mensuels.

Pour chaque commission, un rapporteur donne un compte rendu des échanges qui feront l'objet d'articles d'orientation à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil syndical est levé à 16h30.



Conseil syndical du 18 mars aux autonomes de solidarité : les délégués syndicaux et les membres du BN au travail


ADMISSION AU CONCOURS IA-IPR – SESSION 2016

Nom	Prénom	Discipline	Académie
CLARENS	ISABELLE	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	AIX-MARSEILLE
NAGUET DE SAINT VULFRAN	ODILE	LETTRES	AIX-MARSEILLE
ROCHES	ALAIN	ALLEMAND	AIX-MARSEILLE
WURSTER	VERONIQUE	ÉCONOMIE ET GESTION	AIX-MARSEILLE
CHAVEY	PATRICK	ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	BESANCON
AVINENS	CAROLE	STI SCIENCES INDUSTRIELLES	BORDEAUX
CHARRAZAC	DOMINIQUE	ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES	BORDEAUX
LAVAUD	MARIE-HELENE	LETTRES	BORDEAUX
ROUANET	FREDERIQUE	ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	BORDEAUX
MENANT	CHRISTINE	ANGLAIS	CAEN
TEIXEIRA	JEAN-JOEL	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	CAEN
MANESSIER	CLAUDINE	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	CLERMONT-FERRAND
BERLIOZ	CLAIRE	MATHÉMATIQUES	CRETEIL-PARIS-VERSAILLES
CABBEKE	MICKAEL	ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES	CRETEIL-PARIS-VERSAILLES
CATHALA	XAVIER	SC ÉCONOMIQUES ET SOCIALES	CRETEIL-PARIS-VERSAILLES
CHERFI	MEHDI	ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES	CRETEIL-PARIS-VERSAILLES
GACONGNE	SANDRINE	ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES	CRETEIL-PARIS-VERSAILLES
GUILLERME	DAVID	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	CRETEIL-PARIS-VERSAILLES
JACQUEMIN	CHRISTINE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	CRETEIL-PARIS-VERSAILLES
MEMLOUK	SAMIA	ÉCONOMIE ET GESTION	CRETEIL-PARIS-VERSAILLES
MONTREUIL	VINCENT	STI SCIENCES INDUSTRIELLES	CRETEIL-PARIS-VERSAILLES
NARDOT	CORINNE	ÉCONOMIE ET GESTION	CRETEIL-PARIS-VERSAILLES
ROY	THOMAS	STI SCIENCES INDUSTRIELLES	CRETEIL-PARIS-VERSAILLES
SAINT-PIERRE	AGNÈS	MATHÉMATIQUES	CRETEIL-PARIS-VERSAILLES
VALVERDE	CAROLE	ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES	CRETEIL-PARIS-VERSAILLES
MERON	NATHALIE	ANGLAIS	GRENOBLE
ALEXANDER	CELIA	LETTRES	GUADELOUPE
DECIMUS	LUC	MATHÉMATIQUES	GUADELOUPE
KUHL	CHRISTOFER	STI SCIENCES INDUSTRIELLES	GUYANE
MICHEL	DAVID	MATHÉMATIQUES	LA REUNION
AFONSO	CARLA	ANGLAIS	LILLE
CAUSSE	YVES	STI SCIENCES INDUSTRIELLES	LILLE
GEFFROY	GWENNAELLE	LETTRES	LILLE
GREVET	NICOLAS	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	LILLE
JOLLIVET	STEPHANIE	MATHÉMATIQUES	LILLE
LECLERCQ	REGIS	MATHÉMATIQUES	LILLE
LENIEF	PATRICIA	ALLEMAND	LILLE
MAIK	FREDERICK	ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	LILLE
BREHIER	MELANIE	ALLEMAND	LYON
RAUCH	DIDIER	STI SCIENCES INDUSTRIELLES	LYON
DAUNAR	ANNE	MATHÉMATIQUES	MARTINIQUE
ICHELMANN	THIERRY	MATHÉMATIQUES	MARTINIQUE
POULAIN	CAPUCINE	LETTRES	MARTINIQUE
DESCHAMPS	DENIS	STI SCIENCES INDUSTRIELLES	MONTPELLIER
GLANDIERES	GAEL	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	MONTPELLIER



Nom	Prénom	Discipline	Académie
RIBEYRE	DOMINIQUE	ANGLAIS	MONTPELLIER
ROUVE	M-ESTELLE	ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	MONTPELLIER
LEQUEUX-CHEVALIER	NATHALIE	HISTOIRE - GÉOGRAPHIE	NANTES
STROHL	ANNE	PHILOSOPHIE	NANTES
BRASCA	BEATRICE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	NICE
GINEFRI	MARIE	ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES	NICE
PEGARD-LAIGLE	ANNE	ANGLAIS	NICE
ROCHEFEUILLE	STEPHANE	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	NICE
TURRILLO	MICHELE-RUTH	ESPAGNOL	NICE
VESCO	LAURENCE	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	NICE
WIRIG	GILLES	MATHÉMATIQUES	NICE
AMATTE	LIONEL	ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	NOUVELLE CALÉDONIE
SEAGOE	GEORGINA	ANGLAIS	NOUVELLE CALÉDONIE
ANDRE	SYLVAIN	BIOTECHNOLOGIES GÉNIE BIOLOGIQUE	ORLÉANS-TOURS
BOUCHARD	BRUNO	ANGLAIS	ORLÉANS-TOURS
KHELLAD	JAMAL	ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES	ORLÉANS-TOURS
PARILLAUD	ANNE	HISTOIRE - GÉOGRAPHIE	ORLÉANS-TOURS
PEAN	MANUEL	MATHÉMATIQUES	ORLÉANS-TOURS
ZEBIB	DOUNIA	ARABE	ORLÉANS-TOURS
DAUTRESME	OLIVIER	HISTOIRE - GÉOGRAPHIE	POITIERS
FULGENCE	FRÉDÉRIC	ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES	POITIERS
PEYROT	SÉBASTIEN	MATHÉMATIQUES	POITIERS
POUPAULT	BRUNO	SC ÉCONOMIQUES ET SOCIALES	POITIERS
VREVIN	STEPHANE	HISTOIRE - GÉOGRAPHIE	REIMS
FILY	JEAN-MICHEL	ÉCONOMIE ET GESTION	RENNES
PRIEUR	JEAN-MARC	HISTOIRE - GÉOGRAPHIE	ROUEN
BOSSERT	CATHERINE	ANGLAIS	STRASBOURG
BOUCHOUCHA	CHRISTOPHE	LETTRES	STRASBOURG
DELARUE	OLIVIER	ÉCONOMIE ET GESTION	STRASBOURG
DELOYE	LOUIS	ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	STRASBOURG
MARTIN	YANN	PHILOSOPHIE	STRASBOURG
CLAUDE-PHALIPPOU	LAURENCE	LETTRES	TOULOUSE
DELFAU	VERONIQUE	LETTRES	TOULOUSE
DJEMMAL	FARID	ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES	TOULOUSE
LAVABRE	GÉRALDINE	STI SCIENCES INDUSTRIELLES	TOULOUSE

Le SNIA-IPR adresse toutes ses félicitations aux lauréats et leur souhaite la bienvenue dans le corps des IA-IPR.

Roger Keime et Alain Marie rencontreront les lauréats lors de leur semaine à l'ESEN, dans la soirée du mardi 24 mai.



CONGRES UNSA ÉDUCATION DU 29 AU 31 MARS A GRENOBLE

Selon les trois jours, le SNIA IPR était représenté par deux ou trois collègues. Ce congrès a été à la hauteur de l'exigence d'un syndicalisme réformiste, celui de l'UNSA, dont le SNIA-IPR est membre depuis 2011. L'ouverture par les secrétaires généraux Luc Bérille, UNSA, et Laurent Escure UNSA Éducation, les interventions successives de la rectrice de Grenoble, du maire de Grenoble et du secrétaire de l'Internationale de l'Éducation ont permis de rassembler les fondamentaux de la réalité éducative dans un contexte social, économique et politique tendu. L'occasion a été donnée d'affirmer l'urgente nécessité des vertus républicaines, laïques, et d'humanisme. Les premières heures de débat ont permis à une trentaine d'interventions de donner la mesure des préoccupations des personnels des diverses branches de la Fédération : travailleurs sociaux, médecins et infirmiers, enseignants, personnels de direction, d'inspection, agriculture, jeunesse et sports, etc.

La deuxième journée ouvre sur la présentation du nouveau secrétariat national, rajeuni – moyenne d'âge de 41 ans - composé près du secrétaire général de 7 collègues dont 3 femmes, quatre enseignants et trois non enseignants. Un *village militant* permet de circuler entre une douzaine d'ateliers informatifs instruisant et enrichissant les congressistes.

Lors de la troisième et ultime journée, la présentation du manifeste *Oxygène* permet de définir une « nouvelle société solidaire et éducative ». Le vote du règlement intérieur puis de la résolution générale (à 96,4%) s'est fait après l'examen en commission la veille. Les amendements présentés avaient été réduits de plus de cinq cents à une soixantaine en plénière, véritable exercice de la démocratie, mené avec efficacité.

Le discours de clôture de Laurent Escure a souligné le lien vital entre une démarche éducative active et positive et la construction effective d'une société humaniste solidaire, dans laquelle un syndicalisme utile avec des objectifs atteignables redonne confiance et sens à l'engagement.

L'accueil de la section régionale Rhône Alpes Auvergne a permis des débats animés et revigorants dans des conditions matérielles optimales.

Résumé de l'intervention de Roger Keime

La participation du SNIA-IPR aux instances de l'UNSA permet un partage de valeurs aux côtés de fonctionnaires tels ceux de l'UNSA Finance ou l'UNSA Police, avec une richesse des échanges. À l'UNSA Fonction publique, nous avons pu le 17 mars, approuver le dégel du point d'indice à hauteur de 1,2% -0,6 en juillet et 0,6 en février 2017 – soit plus de 53 € brut par mois à l'indice 963 (A3), triple des 18 € des collègues de la catégorie C que nous côtoyons dans les rectorats, à l'indice le plus bas, le 321. Aussi, nous sommes attachés à des mesures spécifiques pour les fonctionnaires de catégorie C en toute solidarité.

À l'UNSA Éducation, nous travaillons de conserve avec les syndicats des catégories A+ du SNPDEN, d'A&I, du SIEN, faisant fédération aux yeux du ministère car ces syndicats ont obtenu plus des 2/3 des voix aux élections professionnelles de décembre 2014. Avec le SE, nous œuvrons en commun dans les instances telles le CSE, le CTM, et nous nous retrouverons lors de l'ouverture prochaine du dossier de l'évaluation des enseignants et des parcours de carrière. Notre attachement au service public d'éducation se manifeste dans l'analyse commune de la difficile réforme du collège.

« *Les enseignants peuvent faire des miracles* » disait dans son intervention Fred Van Leeuwen, Secrétaire Général (SG) de l'Internationale de l'Éducation. Nous nous associons à ce propos conforme à ce que nous observons lors de nos passages dans les établissements scolaires, collèges et lycées... et souhaitons que Laurent s'en empare et conduise l'UNSA Éducation sur le chemin du réformisme combatif de sorte que les nuages annoncés pour l'an prochain ne prennent une couleur brune particulièrement détestable.


BULLETIN D'ADHÉSION au SNIA-IPR 2016-2017

Destinataire : votre délégué/correspondant **académique** pour envoi groupé au trésorier national, (**bulletins et cotisations**) Alain MARIE

à défaut, à l'attention du trésorier national : Alain MARIE. – 3 place Jean Anouilh - 10440 - LA RIVIERE DE CORPS

.Adhérent : Je soussigné(e) : (1) Mme / M.

NOM et Prénom :

IA-IPR de (spécialité/discipline) :

ACADÉMIE :

Adhère / Renouvelle mon adhésion au SNIA-IPR.

Votre cotisation (2) : montant fixé par le **conseil syndical du 18 mars 2016**

- Membre actif hors classe, je verse la somme de 100,00 € (coût 34.00 € avec réduction fiscale)*
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, renouvellement de cotisation), je verse la somme de 80,00 € (coût 27.00 € avec réduction fiscale)*
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, première adhésion), je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00 € avec réduction fiscale)*
- Stagiaire, je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00 € avec réduction fiscale)*
- Membre retraité, je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00€ avec réduction fiscale), envoi à Danielle KUNEMANN : 54, boulevard Aristide BRIAND 91600 SAVIGNY/ORGE*
- Membre bienfaiteur, je verse la somme (libre) de*

Votre chèque : à l'ordre de : **SNIA-IPR** à remettre à votre Délégué Académique avec la fiche d'adhésion complétée et signée (ou téléchargée sur le site)

Vos coordonnées personnelles :

mon adresse personnelle :

mon n° de tél. personnel :

mon n° portable :

mon adresse électronique :

(1) Je souhaite / ne souhaite pas que **l'ensemble de ces données** figurent dans l'annuaire mis en ligne par le SNIA-IPR.

Date et signature :

(1) Rayer la mention inutile.

(2) Cocher la case correspondant à votre situation

Adhésion en ligne : <http://snia-ipr.fr/> rubrique «formulaires»

Avec plus d'1 million de Sociétaires,
on peut déplacer
des montagnes

Quand une banque tire sa force de l'esprit coopératif, elle s'appuie sur des valeurs de solidarité, d'écoute et de confiance. Créée par des enseignants, la CASDEN s'engage ainsi auprès de plus d'un million de Sociétaires à réinvestir leur épargne dans le financement des projets de chacun.

Rejoignez-nous sur casden.fr ou contactez-nous au 01 64 80 64 80*

* Numéros réservés à usage de 06 et 09. Le coût de ces appels est en sus de votre forfait mobile.

L'offre CASDEN est disponible en Délégations Départementales et également dans le Réseau Banques Populaires.

casden
BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture